



COMMISSION DES FINANCES,
DE L'ÉCONOMIE GÉNÉRALE
ET DU CONTRÔLE BUDGÉTAIRE

Le président

Le 9 octobre 2026

Communiqué

La partie “recettes” du budget 2027 battue en commission

Pour la troisième année consécutive, la partie « recettes » du budget de l'Etat est rejetée en commission des finances par un vote sans appel : 31 contre, 3 pour, 2 abstentions. Dans la mesure où seuls certains membres du groupe Ensemble pour la République ont voté pour et le groupe Les Démocrates s'est abstenu, tous les autres groupes (y compris le reste du bloc central) ont voté contre. 1554 amendements ont été examinés en 35 heures.

Selon l'estimation du rapporteur général, 7,6 milliards d'euros de recettes supplémentaires ont été adoptées. En parallèle, les nouvelles pertes de recettes s'élèveraient à 17,2 milliards d'euros. **Elles correspondent soit au refus des mesures les plus injustes proposées par le Gouvernement**, comme la réduction de l'abattement pour les retraités, la fiscalisation des indemnités journalières ou encore les prélèvements sur les collectivités territoriales, **soit à l'aggravation regrettable d'un certain nombre de niches.**

Toutefois, **le rapporteur général a lui-même admis que cette estimation restait incomplète.** De nombreuses mesures de justice fiscale n'ont ainsi pas été prises en compte, dont la taxe de 10 % sur les rachats d'action des entreprises du CAC40 qui aurait pu rapporter 3,5 milliards d'euros en 2025, une taxe sur les cryptomonnaies bitcoins ou encore sur les Gafam. On est ainsi probablement à plus de 10 milliards de recettes supplémentaires. Inversement, le coût de certaines exonérations importantes en faveur des plus riches n'a pas été évalué, dans les dépenses comme l'élargissement de l'exonération des dons d'argent par exemple.

Certaines avancées par rapport au texte initial peuvent être notées. Tout d'abord, plusieurs mesures injustes du Gouvernement ont été supprimées. C'est notamment le cas des mesures défavorables aux personnes en arrêt de travail et ou affection de longue durée, aux retraités ou encore aux étudiants en BTS. On peut également citer les mesures ciblant les collectivités territoriales : la « *contribution progressive des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'effort budgétaire* » (CPEB) a été supprimée et la fraction de TVA affectée aux collectivités a été préservée.

Par ailleurs, certaines mesures écologiques et sociales ont été adoptées, notamment des baisses de TVA (abonnement électrique, transport de voyageurs, rénovations) et une transformation de la réduction d'impôt sur les Ehpad en crédit d'impôt qui bénéficiera ainsi aux personnes non-imposables. Une contribution temporaire sur les superbénéfices des entreprises pétro-gazières a également été approuvée. Par ailleurs, sur ma proposition, le plafond du livret A a été rehaussé à 30 000 € afin d'améliorer l'habitabilité d'été des logements sociaux.

De même, des mesures de lutte contre la fraude ou l'optimisation fiscales ont été votées comme un amendement anti-CumCum, un resserrement du crédit d'impôt pour service à la personne (Cisap) pour les autres activités que garde d'enfant, assistance personnes âgées, personnes dépendantes et en situation de handicap. De même que l'application de l'*exit tax* aux plus-values latentes supérieures à 800 000 euros sur des crypto-actifs. Le crédit d'impôt recherche a également été conditionné à des critères de maintien de l'emploi et recentré sur les TPE-PME.

L'imposition des hauts revenus en ressort plus complète avec diverses mesures de réforme de la CDHR (CF1682, CF1684, CF1683) et de la CEHR. Mais ces améliorations sont légères. La taxation des activités financières et boursières est également améliorée avec une taxe de 10 % sur les rachats d'actions réalisés par le CAC40 et un renforcement de la taxe sur les transactions financières.

Mais les aspects négatifs l'emportent largement. Il convient ainsi de noter qu'il y a surtout eu des rejets de **mesures positives qui, votées, auraient apporté des milliards d'euros de recettes supplémentaires.**

On peut notamment citer celles visant à améliorer la taxation des bénéfices et des superprofits : taxation des bénéfices des multinationales réellement réalisés en France, taxation des superprofits liés aux crises et des superprofits agro-alimentaires.

Plusieurs amendements de réduction ou de conditionnement des aides aux entreprises ont été rejetés : supprimer le tarif réduit sur l'accise sur l'électricité dont bénéficient certains centres de données, conditionner les aides publiques à l'absence de licenciement en cas de versement de dividendes ou de bénéfices.

De nombreuses mesures de justice fiscale et sociale ont également été rejetées : hausse de l'impôt sur le revenu pour les deux plus hautes tranches, pérennisation de la surtaxe exceptionnelle d'IS et rétablissement de sa version initiale, *taxe Zucman*, plafonnement de la niche tonnage, suppression de la niche Copé, imposition supplémentaire des plateformes d'ubérisation. De même des mesures déjà adoptées dans le passé en séance par l'Assemblée nationale ont été rejetées cette fois-ci, comme l'impôt universel sur les multinationales ou l'Exit Tax. Le Pacte Dutreil n'a pas été modifié alors qu'il a fait l'objet d'un rapport clair en ce sens de la Cour des comptes.

D'autres mesures ont été rejetées concernant l'égalité de genre (pensions compensatoires, pensions alimentaires), l'agriculture et l'alimentation (agro industrie, friches agricoles, fermes-usines, entreprises phytosanitaires, marges des entreprises agro-alimentaires), les pompiers (taxe de séjour et TSCA), les jets privés et yachts (carburants, location...), le transport maritime vélique.

Enfin en plus des mesures du texte initial qui n'ont pas réussi à être amendées, de **nombreuses mesures négatives ont été adoptées en supplément** : soutien aux heures supplémentaires avec une suppression du plafonnement de leur défiscalisation, élargissement des avantages fiscaux pour les dons élevés aux descendants jusqu'à 100 000€, abaissement du soutien fiscal aux logements sociaux avec une réforme de l'exonération de la TFPB applicable aux nouvelles constructions.

Ces mesures en faveur des plus privilégiés de notre pays, préservées ou nouvelles, l'ont été la plupart du temps grâce à un vote commun entre le RN et le bloc central. C'est une des tendances fortes observées lors de cet examen en commission.

Eric Coquerel